



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 18 novembre 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

01-1	FISCALITE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT – INSTAURATION AU 1 ^{er} MARS 2012 DE LA NOUVELLE TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES
------	--

Ce rapport applique la loi en tenant compte de la réalisation des logements sociaux mais il ne précise pas le montant pour les places de stationnement qui peuvent être portés jusqu'à 5 000 € au lieu des 2 000 € forfaitaires.

D'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi l'autre outil fiscal prévu de pair avec la taxe d'aménagement n'est pas proposé au vote ?

Ce deuxième levier fiscal « versement pour sous densité » permet l'optimisation de l'utilisation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Je pense qu'il serait très utile dans certains secteurs de notre commune comme le Cap ou St Mayme permettant ainsi une rentrée financière non négligeable.